



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : montant des pensions

Question écrite n° 120847

Texte de la question

M. Roland Blum appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le montant de la retraite des chirurgiens-dentistes, et notamment la part « avantage social vieillesse (ASV) ». En effet, le point d'allocation ASV (dont la part constitue environ 40 % de la retraite d'un chirurgien-dentiste) n'a pas augmenté depuis maintenant quatorze ans et, ce, sans même tenir compte de l'inflation. En outre, une baisse progressive de 18,8 % du montant de l'ASV est prévue sur cinq ans. Il lui demande donc de lui donner quelques précisions sur cette dernière mesure qui risque de pénaliser fortement l'ensemble des retraités de cette catégorie professionnelle, d'autant plus que le point d'allocation ASV n'a pas évolué à la hausse depuis quatorze ans.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120847

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2828